

Conseil municipal du 11 février 2021

Rapport de présentation

Budget Primitif 2021

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021, le vote du Budget Primitif en début d'année permet aux services de travailler avec un budget réel et non une reconduction provisionnelle des crédits 2020. Ainsi, dans le respect des grandes masses par chapitre votées par le Conseil Municipal, les services sont en mesure de s'adapter et de répondre aux urgences techniques ou sanitaires.

Ce vote anticipé offre aussi la possibilité de passer les marchés et débiter les dépenses d'investissement sans attendre le second trimestre comme dans le cas d'un vote fin mars.

Faute d'être en mesure d'apprécier avec exactitude les contraintes externes et législatives qui pèseront sur le budget 2021, il a été retenu comme référentiel de prendre dans ses grandes lignes le Budget Primitif 2020 tel que prévu avant les modifications inhérentes à la crise sanitaire.

La crise sanitaire perdurera en 2021 au moins jusqu'à la fin du premier semestre, elle aura comme en 2020 des incidences (+/-) en dépenses comme en recettes, ce qui nécessitera, dans une démarche pragmatique, d'adapter le budget.

Si les crédits inscrits aux chapitres se révélaient insuffisants, une correction s'opérera par une Décision Modificative ou lors du vote du Budget Supplémentaire qui reprendra les résultats et les restes à réaliser de l'année 2020.

La disparition du produit de la Taxe d'habitation et le mécanisme de compensation prévus dans la loi de finances 2021 entraîneront des transferts de recettes au sein du budget. Les détails de ces changements ne nous sont pas encore communiqués par les services de l'Etat.

Equilibre général

Le Budget 2021 en section de fonctionnement est équilibré comme suit :

Un total de dépenses réelles de **40.458.540€** pour un volume de recettes attendues de **42.458.540,00€**. Ce qui dégage un autofinancement de **2.000.000,00€**.

Le montant d'autofinancement de **2.000.000€**, associé aux recettes issues des fonds propres de la section d'investissement (Taxe d'aménagement pour 900.000€ sur les 2.000.000€ notifiés), assurent réglementairement le financement du capital de l'annuité de la dette 2021 de **2.900.000,00€**.

La section d'investissement totalise pour **1.966.380€** de dépenses d'équipement abondées de **31.000€** de dépenses diverses. Le financement de ces dépenses est assuré par **1.100.000€** issus de la Taxe d'aménagement, **160.000€** de produit du FCTVA pour, **31.000€** de recettes diverses et par une enveloppe de **706.380€** d'emprunt.

Section de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **40 458.540€** soit **-0.4%** par rapport au BP 2020.

Les charges à caractères générales (011) progressent de **+0.5%** de BP à BP (+29.970€) pour un montant total de **5.764.022€**. Comme toujours, dans ce chapitre qui couvre les coûts de fonctionnement des services, cette progression est la résultante d'une multitude de moins-values et de plus-values.

Pour l'essentiel :

En augmentation

62848 Redevances pour autres prestations de service : 304.020€ soit +112.000€

La recette attendue du stationnement payant en 2021 passe de 235.000€ en 2020 (année partielle) à

375.000€ (art 70383) en 2021(année pleine) ce qui implique un reversement à hauteur de 80% du produit au délégataire selon les termes de la DSP soit 300.000€ contre 188.000€ en 2020.

6042 Achats de prestations de services : 488.900€ soit +93.000€

Suite à l'augmentation du coût de transport des enfants porteurs de handicap liée à une fréquentation en hausse. Cette dépense est entièrement remboursée par Ile-de-France mobilité et donc inscrite en recette (art 7478)

60613 Chauffage urbain : 681.700€ soit +41.300€, en fonction du réaliser 2020.

6184 Versement à des organismes de formation : 55.000€ soit +24.000€ en lien avec le plan de formation annuel du personnel communal. La prestation 2020 était réduite suite à la crise sanitaire.

En baisse

60628 Fournitures non stockées : 290.937€ soit -156.146€. En 2020 un redéploiement de crédits au BP avait permis de créditer cette ligne de 150.000€. A ce stade du budget le montant 2021 est provisionné pour 50.000€.

611 Contrats de prestations de services : 15.000€ soit -51.120€, consécutif à l'évolution de la DSP de l'exploitation des marchés alimentaires impliquant la prise en charge du nettoyage des marchés par le délégataire.

6288 Autres services extérieurs : 450.910€ soit -23.230, due la baisse de la prestation de service versée au SIIM qui passe de 81.000€ à 63.000€ soit -18.000€.

6135 Locations mobilières : 106.920€ soit -20.770€. En 2020 dans l'attente de la livraison de la nouvelle balayeuse prévue au budget, la ville avait procédé à une location de matériel afin d'assurer la propreté de la voirie.

60612 Gaz électricité : 398.910€ soit -16.530€, en fonction du réaliser 2020.

Les charges de personnel (012) s'élèvent à **21 230 000€** en baisse de BP à BP de **+0.3%** (-70.000€). Le montant 2020 comportait la prime « COVID » pour 100.000€.

Le chapitre **atténuations de produits** (014) reste stable à **471.800€**, néanmoins une redistribution des montants de crédits est opérée en fonction des montants notifiés en 2020.

Les autres charges de gestion courante (65) baissent de **-0.1%** (-16.505€ de BP à BP) soit un total de **12.119.018€**.

65548 Autres contributions : 1.289.550€ soit +30.275€, concerne principalement la participation de la Ville au SIDORESTO qui fournit des repas servis dans les écoles. Le prévu 2020 de 879.800€ intégrait la crise sanitaire. Il est rétabli à hauteur de 910.000€ pour une année pleine.

6535 Formations de élus 16.500€ soit +11.500€, cette prévision est fonction des droits ouverts.

6574 Subvention de fonctionnement aux associations : 591.828€ soit -67.220€, le montant 2020 intégrait une provision de 56.300€ en plus de la ventilation habituelle apparaissant en annexe du budget. Cette provision est ramenée à ce stade du montage du budget à 20.000€. Par ailleurs une subvention ponctuelle dans le cadre des relations internationales en dépense / recette (art 7478) de 14.500€ concourt à la diminution de l'enveloppe globale.

Les intérêts de la dette (66111) inscrits pour **380 000€**, sont en baisse de **-11.6 %** soit **-50 000€**, suivant l'évolution de l'annuité.

Au titre des « **Autres frais financiers** » (66112 et 6615) est inscrite une enveloppe d'un montant total de **40 000€**. Elle couvre les intérêts courus non échus et les intérêts dus suite aux tirages sur les lignes de trésorerie dont l'usage s'est réduit.

Charges exceptionnelles (67) : **453.700€** contre 450 700€ en 2020.

Pas d'évolution. On trouve à ce chapitre à l'article 6713 les bourses de rentrée scolaire pour 164.000€ et la l'article 6718 le versement de la compensation versée aux ex-héritiers du legs Debray pour un total de 150.300€ suivant les termes de la délibération du 18 mai 2017.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice en Hausse de **+3.1%** soit **42.458.540€**

Pour les chapitres essentiels :

Produits des services (70) : 2 960.900 soit **+459.800€** par rapport au BP 2020 (2.501.100€, année COVID) mais stable par rapport au BP 2019 dont le montant était de 2.957.180€.

7067 Redevances et droits des services péri-scolaires et d'enseignement : 586.300€ soit +190.000€

7066 Redevances et droits des services à caractère social : 1.324.000€ soit +710.000€

Les prévisions des recettes de restauration (7067) et des activités péri-scolaires (7066) sont établies sur 12 mois contre 10 en 2020. Le suivi des fréquentations sur le second semestre 2020 a montré un retour à la normal au regard de l'année 2019. Le produit attendu du CMS (7066) est identique à celui inscrit en 2020.

70383 Redevance de stationnement : 375.000€ soit +140.000€

70384 Forfait post stationnement : 150.000€ +59.000€

Ces prévisions sont adossées sur le réalisé 2020 projeté sur 12 mois.

Impôts et taxes (73) : 35.125.900€€ +1.7% de BP à BP soit +575.091€

73111 Taxes foncières et d'habitation **16.850.000€** est stable dans l'attente de la notification des bases fiscales en mars et du dispositif lié à la compensation de la suppression de la Taxe d'Habitation.

73211 Allocation Compensatrice de la Taxe Professionnelle venant de la Métropole reste stable à **16 007 000€**.

73222 Fonds de solidarité des communes de la région Ile de France : **947.900€** soit +365.475€ correspondant au montant encaissé en 2020.

7362 Taxe de séjour : **330.000€** soit +163.000€. Les hôtels sont ouverts, difficiles néanmoins de faire une prospective en période de crise sanitaire. La prévision faite en début d'année est établie sur une fréquentation sur 8 à 9 mois.

7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation : **700.000€** soit +70.000€ il n'a pas été constaté de baisse significative des transactions sur le territoire de Gentilly en 2020.

73212 Dotation de Solidarité Communautaire venant de la MGP : **0€** perçu 2020 : 40.000€. Il s'agissait d'un versement unique et exceptionnel de la métropole dans le cadre de la crise Covid.

Dotations et participations (74) : 3.369.870€ +3.2% de BP à BP soit +103.574€

74718 Autres participations de l'Etat : 217.810€ soit +66.739€

7478 Autres organismes : 1.234.300€ soit +28.800€

Les prévisions de ce chapitre reflètent le travail fait en 2020 par les secteurs Santé et Enfance en matière de contractualisation.

Autres produits de gestion courante (75) : 591.840€ +122% de BP à BP soit +64.000€

752 Revenus des immeubles : 439.740€ soit + 60.000€ retour d'une prévision sur 12 mois. En matière de baux commerciaux tous sont recouverts à l'exception du restaurant rue Lecocq sans possibilité d'avoir une activité à ce jour.

Section d'Investissement

Equipements (20, 204, 21, 23)

Les dépenses s'élèvent à **1 966.380€**, elles sont réparties ici par secteurs. Les dominantes sont les suivantes :

Administration générale 566.900€ :

Matériels et logiciels informatiques : **139.500€**

Provision pour intervention dans les bâtiments communaux : **90 000€**

Remplacement de véhicules : **70.000€**

Travaux de voirie au cimetière : **60.000€**

Remplacement Mobilier et matériel de bureau : **59.400€**

Réfection du mur d'enceinte du cimetière : **25.000€**

Réalisation de monuments funéraires au cimetière : **16.000€**

Aménagement 81 000€ :

Provision pour intervention dans le parc locatif de la ville : **80.000€**

Culture 47.480€ :

Travaux médiathèque : **25 000€**

Enfance 27.020€ :

Travaux, mobiliers et matériels dans les centres de loisirs et vacances : **16.500€**

Enseignement 736.620€ :

Travaux d'extension et mobilier Maternelle H Barbusse : **500.000€**

Provision travaux dans les écoles : **90.000€**
Travaux et matériel de restauration : **56.600€**
Mobilier matériels écoles primaires : **28.080€**
Réfection cours d'école : **25 000€**
Mobilier matériels écoles maternelles : **23.940€**
Matériels informatiques : **13 000€**

Environnement 138.360€ :

Réfection parcs et jardin : **55.610€**
Remplacement sols souples des jeux des squares : **20.000€**
Outillages services espaces verts : **17.500€**
Plantation d'arbres : **15.000€**
Mobilier urbains : **12.000€**

Santé 57.800€ :

Acquisition de défibrillateurs : **52.800€**

Sécurité 40.000€

Etude de faisabilité de la vidéo surveillance

Sports 250.700€ :

Réhabilitation du terrain de foot du stade Géo André 1^{er} tranche : **200.000€**
Acquisition et remplacement de matériels : **38.700€**

Recettes

Fonds propres (10)

Composés du FCTVA pour **160.000€** et la taxe d'aménagement selon les notifications reçues de l'Etat : **2.000.000€**. Sur le total de **2.160.000€** de fonds propres, **900.000€** concourent au financement de la dette en capital conjointement avec l'autofinancement, le solde de **1.260.000€** finançant pour partie les dépenses d'équipement.

Emprunts (16)

L'équilibre de la section d'investissement implique à ce stade du budget 2021 l'inscription d'une enveloppe de **706.380€** d'emprunt. Cette enveloppe peut être révisée en cours d'année en fonction de nouveaux financements externes (Exemple : Subventions).